

CASENEUVE

Le journal de la municipalité N° 2-2020



L'édito de l'adjointe

Cette année 2020 nous a apporté des difficultés inédites liées au coronavirus. Les entreprises du village ont dû innover pour mettre en place de nouveaux circuits de diffusion, et parfois développer de nouvelles activités. Les habitants ont fait preuve d'une grande solidarité entre eux, et les services municipaux ont été comme toujours présents et dévoués.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, nous ne pouvons relâcher notre vigilance et devons poursuivre nos efforts pour préserver la santé de chacun.

Pour autant, Caseneuve dispose de nombreux atouts pour garder le sourire et passer de belles fêtes : l'automne et le début d'hiver plutôt doux et ensoleillés ont favorisé les promenades dans la limite de la réglementation, et des délicieux menus proposés par l'Authentic Bistrot aux savoureuses volailles de la SARL Gaudin ou aux cadeaux disponibles à la Poterie de Caseneuve, il y a tout ce qu'il faut ici pour vivre un joyeux Noël et un bon bout d'an !

Nous vous souhaitons de belles et heureuses fêtes et à l'an que vèn !

Sommaire

Sommaire	2
Le mot du Maire	3
Conseil Municipal	4 à 7
Informations communales	8 à 11
Des nouvelles des écoles du RPI	11 à 14
Ecuries de St Jean	15
Cercle de l'Union	15
Les Case news	16
Nouveau à CASENEUVE	17
Lumière sur une entreprise	17
Marché de Noël	18
Authentic Bistrot	19
Bibliothèque municipale	20
ADMR	20
Jeu et humour des élèves	21
Annuaire des entreprises	22
A votre service	23

Lou Canoven – bulletin municipal – 2^e semestre 2020
Directeur de la publication : Gilles RIPERT
Comité de rédaction : le conseil municipal
Tirage : 250 exemplaires
Contact : mairie 04.90.75.20.01 mairie84750@orange.fr

Afin d'être informé des actualités de la commune vous pouvez vous connecter sur le site de la mairie www.caseneuve.fr ou nous indiquer votre adresse mail sur notre boîte mairie84750@orange.fr afin que nous puissions vous faire parvenir les informations communales.



Le mot du Maire

Chers administrés,

Voilà une fin d'année bien singulière !

Décidément, l'année 2020 aura été compliquée, autant sur le plan économique que sur le plan émotionnel. Un printemps confiné, un été pour souffler et retrouver sa famille, ses amis et à nouveau un automne et un début d'hiver inquiétants.

Les projets communaux ont aussi subi l'impact de la pandémie, et ont pris du retard.

Mais aujourd'hui, les travaux de la place et des rues du haut village sont enfin terminés et nous tenons à remercier tous les habitants pour leur patience.

Tous les réseaux d'eau et d'assainissement ont été changés, ils dataient de 1967, et nous continuerons ce programme de réfection des rues dans le bas village, probablement en 2023.

La réfection de la ferme de la Lègue en logements est aussi terminée, nous sommes très satisfaits du résultat, tant sur les travaux que sur le bilan financier (que vous trouverez dans les pages qui suivent).

Malheureusement, en ces circonstances nous n'avons pas pu vous convier à inaugurer ces réalisations, nous espérons que cela sera bientôt possible.

Vous avez sans doute remarqué partout dans la commune des camions de l'entreprise AXIONE qui nous installent la fibre optique dite « internet à très haut débit » ; cela ne changera pas grand-chose dans le village et son contour immédiat, puisque depuis maintenant une dizaine d'année nous en bénéficions à titre expérimental. Mais pour le reste de la commune ce sera un vrai progrès, seules quelques habitations isolées ne pourront bénéficier de cette avancée technologique. Nous n'en 'avons pas encore la liste exacte.

Les circonstances non pas non plus permis le traditionnel repas des aînés. A sa place, un colis festif et local a été offert à tous les Canovens de plus de 70 ans résidant toutes l'année à Caseneuve.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'Année.

Votre Maire,

Gilles RIPERT

Compte Rendu du 1^{er} septembre 2020 à 18 h 30

Présents : Gilles RIPERT, Jean Marcel GUIGOU, Laurent METAYER, Éric MOLLET-GERVASONI, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Sébastien VERA, Raphael CARDONA, François SANCHEZ, Chantal EXBRAYAT-DUMAS, Cynthia GAUDIN

Extrait délibération 2020-24 : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé le 18 juillet 2011, puis modifié le 1^{er} octobre 2015 et le 4 juillet 2017.

Il explique qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal, qui peut aujourd'hui être révisé pour notamment intégrer la loi ENL et autoriser des modifications sur les bâtiments existants, ou revoir la zone AU.

Après avoir écouté, le conseil municipal donne son accord de principe pour la mise en route d'une révision du PLU, et demande à Monsieur le Maire de prendre attache avec un bureau d'étude.

Extrait délibération 2020-25 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020

Monsieur le Maire expose que le projet de création et d'aménagement des parkings du Portalet et du pôle Mairie, et dont le coût prévisionnel s'élève à 40 840.00 € HT, soit 49 008.00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 40 840.00 € HT
Amendes de Police 2020 : 28 000.00 €
Autofinancement communal : 12 840.00 €

Le projet sera réalisé au 1^{er} semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet

Extrait délibération 2020-26 : Election des délégués de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Considérant qu'il convient à la suite du renouvellement des conseillers municipaux de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la CLECT au sein de la Communauté des communes du Pays d'Apt Luberon.

Monsieur Gilles RIPERT, se porte candidat en tant que délégué titulaire pour représenter la commune, et Mme Chantal EXBRAYAT-DUMAS en tant que déléguée suppléante.

Après un vote à main levée,

Monsieur Gilles RIPERT est désigné délégué titulaire à la CLECT,

Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS est désigné déléguée suppléante à la CLECT.

Questions diverses :

- Aide Exceptionnelle à la chambre d'hôtes place du village : en raison de la prolongation des travaux sur la place du village durant l'été (dus au COVID), la Bastide de Caseneuve (chambre d'hôte) a subi de nombreuses nuisances. Notamment, le 1^{er} week-end d'août où plusieurs clients sont partis sans payer, en raison du bruit. En dédommagement du préjudice subi, le conseil municipal décide d'accorder une aide exceptionnelle de 800 € à la Bastide de Caseneuve.
- Création d'un WC public adapté aux PMR : Il n'existe actuellement aucune obligation réglementaire pour les communes de disposer de toilettes publiques. Néanmoins, notre village offre cet équipement, mis à disposition de tous durant les mois d'été, et ouvert lors de manifestations du Cercle de l'Union le reste de l'année (la salle du Cercle propriété de cette association ne possédant pas de toilettes). Les membres du Cercle ont émis l'idée de transformer l'un de ces WC en WC adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal décide de réfléchir à une transformation de ce local.

La séance est levée à 20 h 00

Compte Rendu du 6 octobre 2020 à 18 h 30

Présents : Gilles RIPERT, Jean Marcel GUIGOU, Laurent METAYER, Éric MOLLET-GERVASONI, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Sébastien VERA, Raphael CARDONA, François SANCHEZ

Excusées : Chantal EXBRAYAT-DUMAS pouvoir à Gilles RIPERT, Cynthia GAUDIN pouvoir à Sébastien VERA

Extrait délibération 2020-28 : Stationnement vélo 2020

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de parents d'élèves sollicitant un lieu sécurisé pour garer les vélos des enfants durant le temps scolaire.

Il explique au conseil municipal le développement du vélo dans notre commune, où de plus en plus de nos administrés et autres utilisent le vélo pour leurs déplacements au quotidien ou pour leurs loisirs.

Actuellement, aucune aire de stationnement sécurisée n'est proposée sur la commune.

Afin de répondre aux besoins de ces cyclistes, nous pourrions, en partenariat avec le Département de Vaucluse qui développe un projet « Vaucluse Terre de Vélo », créer une aire de stationnement sécurisée devant le pôle Mairie, Crèche, Bistrot et Ecole.

Le Conseil municipal après avoir écouté les explications de Monsieur Le Maire décide à l'unanimité d'approuver le projet de création d'une aire de stationnement sécurisée pour vélos et de porter notre commune candidate à l'appel à projet « stationnement vélo 2020 ».

Extrait délibération 2020-29, 30 et 31 : Décisions modificatives

Après vérification du BP 2020 par les services de la trésorerie, quelques anomalies sont apparues.

Pour les rectifier, il y a lieu de prendre des décisions modificatives :

1^{er} : Résultat de fonctionnement reporté sur le BP est de 59 216.68 au lieu de 59 018.68 €

- Il faut donc diminuer de 198 € la recette de fonctionnement et d'autant la dépense de fonctionnement par son article 60636 vêtement de travail (crédeur de 327.60 €).

2° : Report du déficit 2019 en investissement sur le BP 2020 est de 17 181.16 au lieu de 109 140.60

- Il faut donc augmenter la dépense d'investissement de 91 959.40 € et équilibrer les recettes par :
52 550 € de Fond de péréquation 2020 (reçu ce jour) ;
- et diminuer les dépenses de 39 409 € (possible en opération voies et réseaux crédeur de 71 449).

3° : Porter à l'article 7788 du chapitre 77 la somme de 3 000 € porter par erreur au chapitre 042

De plus, lors du montage du dossier de l'aménagement de la place du village, il avait été prévu au BP 2019 reporté au BP 2020 la somme de 110 000 € pour cette opération. Or, le montant du marché est de 157 678.56 €.

Il y a lieu de modifier le budget pour augmenter cette opération. Lors de l'élaboration du BP 2020 un montant avait été prévu sur l'opération « 40 Petit patrimoine » de 46 000 €, qui n'a pas été dépensé et pourrait être mobilisé.

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	001	001	ONA	Soide d'exécution de la section d'investissement r		91 959,40
D	I	21	2135	10009	Installations générales, agencements, aménagements		-39 409,00
D	F	011	60636		Vêtements de travail		-198,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement		52 550,40
Total							104 902,80 €
COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	I	021	021	ONA	Virement de la section d'exploitation		52 550,40
R	F	77	7788		Produits exceptionnels divers		3 000,00
R	F	042	7788		Produits exceptionnels divers		-3 000,00
R	F	002	002		Résultat d'exploitation reporté		-198,00
R	F	73	7381		Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la		52 550,40
Total							104 902,80 €

Questions diverses :

- Pneus du tractopelle : Suite à la crevaison d'un des pneus du tractopelle, et après plusieurs devis de réparation ou de changement, il est décidé de ne pas changer mais de faire réaliser une réparation. Raphael Cardona s'en chargera benevolement.

La séance est levée à 19 h 45

Compte Rendu du 14 novembre 2020 à 10 h 00

Présents : BLEUZEN Hélène, CAPEK Catherine, CARDONA Rafael, EXBRAYAT-DUMAS Chantal, GAUDIN Cynthia, METAYER Laurent, MOLLET-GERVASONI Éric, RIPERT Gilles, SANCHEZ François, VERA Sébastien
 Absent excusé : Procuration de Jean-Marcel GUIGOU à Laurent METAYER
 Chantal EXBRAYAT-DUMAS est désignée comme secrétaire de séance.

Extrait délibération 2020-32 : Dénomination des voies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant :

- L'intérêt de faciliter l'accès aux secours en cas de nécessité,
- L'obligation pour le déploiement de la fibre,
- La vérification des bases fiscales,
- La livraison postale,
- La mise à jour de leurs cartes par les opérateurs GPS

Après lecture du tableau des voies 84 voies et projection des vues satellites pour toutes celles faisant l'objet d'une modification (nommage, renommage, modification de la géométrie),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la dénomination des voies comme proposée.

Décisions modificatives

En cette fin d'année, afin d'ajuster le budget et finir le règlement des opérations en cours, il y a lieu de prendre des décisions modificatives.

- pour l'intégration au budget 2020, d'un prêt relais de 164 000 € sur 24 mois contracté pour pallier au délai de remboursement de la TVA payé dans l'opération de réhabilitation de la ferme de la Lègue
- l'attribution de subventions

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
D	I	21	2128	23	Autres agencements et aménagements de terrains		40 000,00
D	I	21	2132	18	Immeubles de rapport		227 600,00
						Total	267 600,00 €

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
R	I	13	1321	23	État et établissements nationaux		33 000,00
R	I	13	1322	18	Régions		70 600,00
R	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euros		164 000,00
						Total	267 600,00 €

Il y a également lieu d'effectuer une écriture comptable afin de régulariser des articles, sans incidence sur la trésorerie.

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
D	I	041	1311	10009	Etat et établissements nationaux		6 175,00
						Total	6 175,00 €

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
R	I	041	1321	10009	Etat et établissements nationaux		6 175,00
						Total	6 175,00 €

Les DM sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

Extinction partielle de l'éclairage public

Dans la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies, une réflexion peut être engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, la protection des biens et des personnes.

Cette démarche peut être accompagnée d'une information à la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Les 6 raisons pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit sont rappelées : réaliser des économies budgétaires, limiter la consommation d'énergie, protéger la biodiversité, garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine, préserver le ciel nocturne, respecter la loi.

En effet, des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

Il est proposé d'éteindre de minuit à 6h l'hiver, et de 1h à 6h l'été. Il sera peut-être nécessaire de modifier l'équipement des hameaux, non temporisé à ce jour.

Un arrêté municipal sera pris et une information sera donnée à la population.

Point de situation des travaux en cours et état de la trésorerie :

Etat des finances : les deux importants chantiers réalisés cette année sont maintenant terminés et le paiement des factures de la Lègue est quasiment arrivé à son terme. Restent à payer les travaux de la place du Village. De ce fait, la situation financière est délicate en ce moment : toutes les subventions ne nous ont pas encore été versées, le remboursement de la TVA n'a pas non plus été perçu.

Les déclarations de TVA, sur l'année 2019 et 2020 et la demande de remboursement ont été transmises au service des impôts.

Afin préparer un plan de trésorerie incluant le fonctionnement, ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement des réunions de préparation vont être organisés associant la commission des finances et tous les élus intéressés.

Noël 2020 :

Chaque année, la municipalité offre aux aînés un moment d'échange et de rencontre autour d'un repas dans l'un des deux restaurants de notre commune, les personnes ne pouvant se déplacer reçoivent un colis. Cette année, la situation sanitaire ne permettra pas ce moment, des colis ont été offerts à toutes les personnes de + de 70 ans.

Les élèves scolarisés à l'école de Caseneuve reçoivent aussi un petit cadeau de la commune.

Port du masque à l'école :

Par l'intermédiaire de M. Sébastien VERA conseiller municipal, des parents d'élèves font parvenir un courrier concernant le port du masque par les enfants de plus de 6 ans à l'école. Les élus présents en prennent connaissance, et débat s'ensuit, où sont rappelés les chiffres alarmants du COVID en Vaucluse et le cadre national. Monsieur le Maire recevra les parents concernés et leur expliquera que c'est une décision nationale que la commune doit appliquer.

Question de la création/l'usage d'une piste VTT et draisienne :

Notre commune présente un potentiel intéressant pour les VTT. Gilles se renseigne pour les aspects juridiques, le parking du bas sous le cimetière pourrait être aménagé pour partie à cet effet.

La séance est levée à 12 h 45

La Lègue



Après une année d'étude et deux années de travaux, la ferme de la Lègue a accueilli ses nouveaux habitants. Les cinq logements (*trois T3, un T4 et un T5*), sont maintenant occupés. A la fin de l'été dernier, l'équipe municipale aurait souhaité convier la population à une inauguration avec visite des appartements. Cela aurait été l'occasion de remercier toutes les personnes (l'équipe architecturale, les entreprises et les élus) ayant travaillé à ce projet, mais malheureusement en raison de la situation actuelle cela n'a pas été possible. Grâce à cette réhabilitation, ce beau patrimoine communal est maintenant sauvé de la ruine et la jolie ferme de la Lègue a une seconde vie. Pour rappel, la commune possédait trois gros patrimoines : la ferme de La Lègue, l'immeuble St François et la ferme de Bourrian. Les finances de notre petite commune ne nous permettaient pas d'entretenir tous ces biens.

Aujourd'hui, l'immeuble St François est entièrement loué au Restaurant le Sanglier Paresseux qui en assure l'entretien, et en 2015, le choix a été de vendre La ferme de Bourrian pour sauver celle de la Lègue.

Le récapitulatif financier ci-dessous, démontre la cohérence de l'opération :

Dépenses : Cout total des travaux : 871 980.65 € ; Cout des études et maitres d'œuvre : 122 060.20 €

Recettes :

- Emprunt : 350 567.00 €
- Subventions :
 - DETR (l'Etat) : 164 400.00 €
 - CDST (le Département) : 102 000.00 €
 - FRAT (la Région) : 82 000.00 €
- TVA récupérable : 165 673.48 €

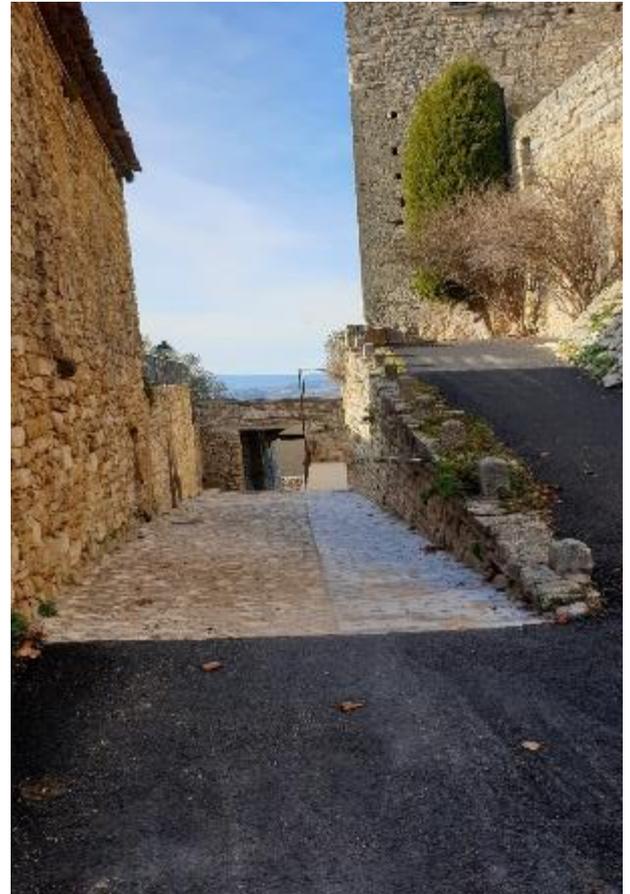
Fond propre (trésorerie engagée) 129 400.81 €

Logements	Surface réelle Habitation	Surface utile	Surface réelle annexe	Loyer		
				Habitation	Annexe	Total
R + 1 – Type IV	89 m ²	95 m ²	38 m ²	709.65 €	15 €	724 €
R + 1 – Type V	96 m ²	102 m ²	23 m ²	761.94 €	10 €	772 €
R + 1 – Type III	64 m ²	70 m ²	31 m ²	522.90 €	15 €	538 €
R + 2 – Type III	72 m ²	72 m ²		537.84 €		537 €
R + 2 – Type III	65 m ²	71 m ²	31 m ²	530.37 €	15 €	545 €
	386 m²	410 m²				3 116 €

La ressource mensuelle attendue est de 3 116 € ; en estimant la charge financière de fonctionnement de ce bâtiment à 10 % soit mensuellement 311.60 €, le montant de la recette annuelle espérée serait de 33 652.80 €.

L'emprunt de 350 567 € sur 15 ans, nécessite un montant de remboursement annuel de 26 008.80 €. Soit un bénéfice annuel de 7 644.00 €

Travaux de la place et des rues du haut village



Comme il l'avait été annoncé dans notre précédent numéro, les très anciennes canalisations d'eau potable et d'eaux usées qui parcouraient le sous-sol de la place et des rues adjacentes ont été entièrement remplacées, ces travaux ont été financés par la communauté des communes du Pays d'Apt Luberon.

Restaient alors pour la commune les travaux d'embellissement.

Les rues et le tour de la place ont été pavés, des pas d'âne ont remplacé le dangereux dénivelé de l'entrée de la rue du Caire et l'accès au Cercle de l'union a été sécurisé pour les personnes à mobilité réduite.

Madame RIPERT a pris à sa charge la montée du Château (4 500 €), et la SARL SAGA la pose de trois caisses siphoides et une adduction d'eau pour 2 000 €.



Des nouvelles de l'adressage

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Caseneuve reste une de nos priorités. A cet effet, une action de dénomination des voies et de numérotation des habitations a été entreprise en 2019. A cette occasion, la population a reçu en juillet 2019 un courrier indiquant les nouvelles adresses postales.

Cependant, des erreurs qui se sont glissées dans le processus d'adressage nous ont contraint à stopper le transfert de l'ensemble de ces adresses vers la Base des Adresses Nationales (BAN). Elles n'ont donc jamais été officialisées.

Dans le même temps sont venues se greffer à cela deux évènements qui ne sont pas de notre fait **mais qui ont des conséquences sur l'adressage** :

- le déploiement de la fibre optique (haut-débit) par Vaucluse Numérique ;
- le rapprochement du Service Départemental Incendie et de Secours du Vaucluse (SDIS84) avec les données de la Base des Adresses Nationales (BAN).

Aussi, pour éviter tout risque de nouvelles erreurs, décision a été prise d'attendre que toutes les informations liées à ces deux nouveaux évènements soient connues de manière à les intégrer aux corrections de notre base de données.

Aujourd'hui c'est chose faite. La nouvelle adresse qui va vous être communiquée très prochainement répond à ces critères mais en premier lieu à **celui de permettre aux secours de localiser le plus rapidement et le plus précisément possible l'entrée de votre habitation qu'elle soit isolée ou non**. C'est notamment pour améliorer les opérations de secours que :

- votre numéro est obligatoirement pair si votre entrée est située du côté droit de la voie (depuis l'origine de la voie jusqu'à son extrémité) et impair sur la gauche ;
- ce numéro est rattaché à la voie qui dessert DIRECTEMENT votre entrée et non pas à la route ou chemin principal le plus proche ;
- cette voie (chemin ou autre) qui dessert directement votre entrée a dû être nommée (exemple : la RD209 deviens « Route de Viens ») ;
- même les voies privées qui desservent une ou des habitations et dont la **longueur dépasse 150m** ont également été nommées en concertation avec les propriétaires ;
- parfois le nom de ces voies a dû être changé pour éviter tout risque de confusion (exemple « Rue de Viens » aurait pu se confondre avec « Route de Viens ») ;
- la position de votre boîte aux lettres n'a rien à voir avec la position de votre adresse (les secours ne cherchent pas votre boîte aux lettres mais l'entrée de votre habitation).

C'est pour ces raisons, que peut-être, les nouvelles adresses seront différentes de celles qui avaient été envoyées en juillet 2019.

Mise à jour du registre des personnes vulnérables

La Commune de Caseneuve met à jour son registre nominatif des personnes vulnérables (souvent surnommé registre « canicule »), créé suite à une loi et un décret de 2004.

PERSONNES POUVANT ETRE INSCRITES DANS CE REGISTRE :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

MODALITES D'INSCRIPTION AU REGISTRE :

- Par la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, sur place)
- Par un tiers ou son représentant : par écrit
- Accusé de réception du Maire dans les 8 jours après réception d'une demande d'inscription.

Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes vulnérables en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.).

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Caseneuve. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les élus et agents communaux affectés aux missions de prévention des risques et de gestion de situation de crise, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, les personnes qui y sont inscrites disposent de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent en s'adressant par courrier à la Mairie de Caseneuve, ou par courriel à mairie84750@orange.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse rgpd@cdg67.fr ou en demandant auprès de la mairie.

Les données sont obligatoirement retirées du registre par la Commune :

- En cas de demande de désinscription par la personne concernée
- En cas de décès de la personne concernée
- En cas de changement de commune de résidence

Les données sont mises à jour par la Commune :

- En cas de changement de résidence au sein de la commune la personne concernée ou son représentant doit communiquer la nouvelle adresse
- En cas de connaissance par le Maire de la modification des informations (par la communication d'organismes tiers)

SI VOUS SOUHAITEZ ETRE INSCRIT SUR CE REGISTRE, ou y inscrire un proche, MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE CI-JOINT et de le déposer en Mairie de Caseneuve



Des nouvelles des écoles du RPI

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, les communes de Saint Martin de Castillon, Viens et Caseneuve sont organisées en RPI.

Un regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une école à cheval sur plusieurs communes. Ainsi, chaque jour, les enfants des trois communes sont transportés dans l'une des 6 classes de notre RPI. En cette année, une centaine d'enfants de la maternelle au CM2 y sont scolarisés.

Notre école accueille 18 enfants de St Martin et de Caseneuve du CP au CE2. Dans cette classe de nombreux projets (classe vertes, découverte de notre environnement, etc...) sont prévus (malheureusement retardés par la situation actuelle). Pour les aider à financer ces projets, les enfants ont besoin de vous : détails page suivante

Collecte pour recyclage et gain d'argent

L'école participe à plusieurs programmes de collectes afin de recycler ces objets et financer des projets de la classe. Nous arrivons à collecter ainsi plus de 100€ par an.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir ramener les objets suivants à l'école :

- cartouche d'encre d'imprimante toutes marques (pas les toner)
- brosse à dents en plastique et tube de dentifrice
- emballage de recharge de lessive, adoucissant ou crème lavante
- paquet, bâton et emballage de sucettes
- emballage plastique de bonbons « Mentos »
- pistolet et gâchette de produits ménagers (toutes marques)
- paquet vide de lingettes
- bouchon de bidon et bouteille de produits ménagers
- gourde et emballage de produits « good goût »



Nos petits écoliers ont un grand cœur, ils participent à l'opération « Boite du cœur de Noël » au profit de la Croix rouge.



Boîtes de Noël



L'école participe cette année à l'action Boite de Noël pour les plus démunis.

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre une boîte à chaussures, et y mettre des cadeaux à destination des personnes en grande précarité.

L'objectif est d'allier le don avec la surprise, bref, recréer la magie de Noël.

Pour vous aider à choisir les présents dans la boîte, il vous est proposé de suivre les conseils suivants :

- un truc chaud (chaussettes, gants, bonnet ...)
- un truc bon (chocolats, gâteaux ...) mais non-périssable
- un loisir (jeu de cartes, livres, magazines, sudokus, casse-tête, carnet avec crayon ...)
- un produit d'hygiène (savon, brosse à dents, gel hydroalcoolique, shampooing ...)
- un mot doux (une belle carte, un dessin ...)

Merci d'indiquer sur la boîte, si le destinataire doit être un enfant, une femme ou un homme.



Nous récolterons à la mairie, les boîtes décorées, jusqu'au 21 décembre.

Nouvelles des Ecuries de St Jean



Lola

L'année 2021 sera orientée Mountain Trail avec la création de nouveaux obstacles afin de préparer les concours officiels MTHA et FFE des 11 avril et 2 mai.

A cette occasion, buvette et petite restauration vous seront proposées au profit de L'Amicale de St Jean.

Les vacances arrivent !
Diverses activités pour enfants et ados seront proposées tous les jours, toutes différentes, afin de s'adapter au goût de chacun !



Roméo sur un pont suspendu



Quelques photos de nos protégés de L'Amicale de St Jean, grâce à qui, rescapés et retraités coulent des jours heureux et bénéficient de soins adaptés.

Kestia, Poupette, Mandoline et Illeba

Poupette

Joyeuses Fêtes !

A bientôt !



www.ecuriesdestjean.ffe.com

Les Ecuries de St Jean – 84750 Caseneuve Tel : 06 84 17 01 95 - www.ecuriesdestjean.f



Les conditions sanitaires nous ont contraints à annuler nos activités ces dernières semaines.

Nous espérons vous retrouver très bientôt et vous souhaitons de joyeuses fêtes !

Les Case news



Premier bébé à la Lègue renovée

C'est une petite fille
Elle se prénomme Willow
Elle est née le 14 novembre 2020
et pèse 3.800 Kg.

Nous lui souhaitons la bienvenue

Et félicitons ses parents

Marylou et Yoann AMIOT

Ils nous ont quittés

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Lidia BIANCHINI

Cousine, Amie de nombreux Canovens, Lidia nous a quittés le 31 décembre 2019.

Eric LEGERON

Passionné de moto et de mécanique, son métier d'enseignant l'avait éloigné de Caseneuve mais il est resté profondément attaché à notre commune.

Jean Marc DESPERT

Souffrant d'une longue maladie, M. Despert s'était installé à Caseneuve pour se reposer, il nous a quittés le 29 novembre 2020.

Rémy PONTET

Ayant vécu toute sa vie à Bonnieux, M. Pontet s'est éteint le 24 novembre 2020, chez sa fille et son gendre Evelyne et Marc BAUDOIN.

Nouveau à CASENEUVE

Géraldine Jayne (Kuruk Artisanat)

« Créations fil de coton & fil de laine »
Pour vous faire plaisir ou faire plaisir...

Installée à Caseneuve, Géraldine vend ses créations réalisées à la main dans des matières naturelles (collection de sacs, de plaids, de coussins, etc...) dans des boutiques d'Apt ou sur internet.

Livraison offerte pour toute commande par mail
kuruk.tissus.boisgmail.com
ou par tel
au 06 74 20 26 42



Lumière sur une entreprise : La Poterie de Caseneuve

Malgré tous les aléas liés au coronavirus, la Poterie de Caseneuve, ouverte depuis des années au bas du village, a poursuivi son activité grâce au dynamisme et à l'inépuisable créativité de Sophie, qui propose régulièrement de nouveaux objets artisanaux en terre vernissée émaillée dans les domaines des arts de la table et de la décoration.

Horloges, bougies, bijoux, magnets, plats, bols, assiettes, mugs... il y en a pour tous les goûts et tous les budgets ! La Poterie de Caseneuve est votre alliée incontournable pour des cadeaux de Noël réussis comme pour embellir votre quotidien. Sophie propose également des colis gourmands et a mis en place une livraison à distance.

Du 15 décembre à début janvier, vous pouvez retrouver ses créations sur Apt (Pâtisserie Rousset, Terra Vrac et MEPC piscine). Et désormais toute l'année à Briançon (SoLau Boutique).



Bibliothèque municipale

Pour pallier à la fermeture de notre bibliothèque due aux mesures sanitaires, l'équipe de bibliothécaires bénévoles vous propose un système de « réservation/retrait ».

Une liste d'environ 300 livres est à votre disposition sur le site internet de la commune ou consultable en mairie.

Vous pourrez ainsi réserver vos livres à l'accueil de la mairie ou par téléphone auprès de Mme Ripert au 04.90.75.21.75

Un rendez-vous vous sera alors donné pour les retirer, soit à la bibliothèque soit en mairie.



ADMR de CASENEUVE-SAIGNON-SAINT-MARTIN DE CASTILLON

Acteur de référence du secteur médico-social au domicile

Propose des réponses de proximité, adaptées et personnalisées à chaque situation autour de 4 pôles d'activités :

- **Services et soins aux séniors,**
- **Services aux personnes en situation de handicap,**
- **Service entretien de la maison,**
- **Enfance et parentalité**



Renseignements :

ADMR Caseneuve-Saignon-Saint-Martin de Castillon

Mairie

84750 Caseneuve

04 90 74 05 65 – caseneuve@admr84.org

www.admr84.fr

Permanence dans les locaux à la mairie de Caseneuve

le jeudi matin de 10h à 11h sur rendez-vous

contacter la présidente Annie DELAUP au 06 15 53 83 98

ou Maison des Services de Coustellet

107 rue Lou Marca- Coustellet

84660 Maubec - coustellet@admr84.org

www.admr84.fr

04 90 74 05 65

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h



ENTREPRENEUR, ARTISANS ET COMMERCANTS

Bastide de Caseneuve	Chambre et Tables d'Hôtes	04.90.04.88.96 – 06.23.78.94.43
BLANCHET Jean-Louis	Enseignant de méditation	06.63.17.69.87
BLANCHET Françoise	Coaching de performance, formation, management	06.83.19.28.24 franc.riv@wanadoo.fr
BONNAURE Clément	CBoSoft : Développement spécifique, maintenance informatique assistance	06.88.18.85.82 clement@cbosoft.com
BUSI François	Domaine d'Allois : Cave vinicole reconvention agriculture biologique.	04.90.74.41.16 – 06.82.49.66.46 busi.fr@voila.fr
BRICO David et Aline	Tous terrassements, création de jardins	04.90.75.15.87
CARDONA Rafael	Mécanique agricole	04.90.75.20.23
CURRETTI Jean-Luc	Maçonnerie Générale	04.90.04.89.73 – 06.79.06.38.05
COULON Julien	Electricité Plomberie Chauffage	06.81.17.03.24 julien.coulon874@orange.fr
DAVID Didier	Chauffage - Sanitaire	04.90.75.15.74
DELAN Jean-Luc	Maçonnerie Générale, gros œuvre faïence, carrelage, Placoplatre	06.47.05.80.00 thomassin.elodie0568@orange.fr
FALBALA	Fabrication réparation de luminaires	04.90.75.16.01 – 06.62.75.10.86
GARDERE Fabien	Certifié Praticien en massage bien-être	06.60.20.32.87 provencemassage.fr
GAUDIN Thierry	Plombier- Chauffagiste-Ramonage	04.90.75.28.72
GERVASONI Etienne	Grimpeur- Elagueur	06.81.99.50.61
JESTAZ Eléonore	L'onduléo : Meubles en carton	06.79.58.79.06 londuleo@outlook.com
L'AUTHENTIC BISTROT	Bar/Restaurant traditionnel, dépôt de pain, vente de produits locaux et régionaux, journaux, dépôt de gaz.	04.90.75.71.90 – 06.87.84.33.87 www.lauthenticbistrot.com lauthenticbistrot@orange.fr
MANUELIAN Sophie	Poterie de Caseneuve	06.87.08.06.07
MOLINAS Fabrice	Informaticien	06.73.52.83.36
PLAUCHE Régis	Electricien - Plombier	04.90.75.12.24
SANCHEZ François et Alice	Pierre et Tradition, agence immobilière	04.90.74.62.17
LE SANGLIER PARESSEUX	Restaurant	04.90.75.17.70
SARL GAUDIN	Elevage avicole	04.90.75.20.04
SARL GERVASONI	Elagage, travaux forestiers	04.90.75.20.63
SIROT Jean-Marc	Terrassements et aménagements parcs et jardins	04.90.75.29.26
VERA Emmanuelle	Les écuries de Saint Jean	06.84.17.01.95 ecuriedestjean.ffe.com
VERA Sébastien	Multi service	06.75.10.23.40 sebastien84750@gmail.com
TORNEY Julien	Le maçon du luberon	06.67.39.74.45
ALFORT Christophe	L'art du Fer	1264 Route de Viens 07.84.55.30.68

Mairie : 04 90 75 20 01 mairie84750@orange.fr site : www.caseneuve.fr/

Ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Mercredi de 8h00 à 12h00.

Permanence du Maire ou de ses adjoints : sur rendez-vous à la Mairie.

Agence Postale : (dans les locaux de la Mairie)

Ouverture : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30.

Levée des boîtes aux lettres : du lundi au vendredi : 11h00, le samedi : 8h00

Déchets et encombrants :

Réfrigérateurs, gazinières, etc. : Téléphoner à la Mairie pour prendre rendez-vous.

RAPPEL tout dépôt d'encombrants à côté des poubelles est verbalisable.

Déchetterie d'Apt :

Ouverture le Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, et Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le Jeudi de 14h00 à 17h00. Fermée le Dimanche.

Déchetterie de Viens :

Ouverture le Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 12h00 et le Samedi de 13h à 17h.
Fermée le Lundi et Dimanche.

Bibliothèque : 04 90 75 21 75

Permanences le Vendredi 16h00 à 18h00 jusqu'en octobre,
et le Vendredi de 15h00 à 17h00 à partir du 1^{er} novembre

Ecoles : Ecole de Caseneuve : 04 90 75 25 97

Service de transports du Conseil Général :

Appeler le n° gratuit 0800 881 523 la veille pour que le bus passe.

Horaire aller : de Lundi au Samedi : départ de Caseneuve à 07h20 arrivée à Apt 8h00
départ de Caseneuve à 15h40 arrivée à Apt 16h20

Bus du marché le Samedi : départ de Caseneuve à 08h25 arrivée à Apt 09h05

Horaire retour : de Lundi au Samedi : départ d'Apt à 11h35 arrivée à Caseneuve à 12h15
départ d'Apt à 18h00 arrivée à Caseneuve à 18h35 Bus

supplémentaire les Mercredis et Samedi départ d'Apt à 13h00 arrivée à Caseneuve 13h40

Bus du marché le Samedi départ d'Apt à 11h35 à Caseneuve à 12 h 00.

POUR PARTICIPER AU PROCHAIN NUMERO DE VOTRE JOURNAL MERCI DE NOUS
FAIRE PARVENIR VOS CONTRIBUTION POUR LE : **15 MARS 2021** SI POSSIBLE SOUS
FORME DE FICHIERS WORD POUR LES TEXTES – JPG POUR LES IMAGES

Contacts : Mairie de Caseneuve : Tel : 04 90 75 20 01 mairie84750@orange.fr